

Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 20 octobre 2010.

L'an deux mil dix, le 20 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Yèvres, Salle récréative - sous la présidence de Monsieur Gérard RESTEGUE, Président.

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie de leur présence les membres du Conseil communautaire, et les représentants de la presse. Il fait part des excuses de Madame la Sous-préfète, et des élus absents, retenus par d'autres obligations.

La rédaction et le contenu du procès-verbal de la séance du 8 septembre 2010, sont approuvés (sans observation).

Ordre du jour

1 - Groupe scolaire d'Unverre

Approbation du projet et du dépôt de la demande de permis de construire.

Monsieur le Président rappelle brièvement la genèse de l'opération : locaux actuels dispersés sur deux sites vétustes et trop exigus ; distribution ne correspondant plus aux besoins.

Monsieur le Vice-président, délégué aux bâtiments et travaux, présente le projet proposé par l'architecte (prise en compte des suggestions de l'équipe enseignante de l'école), et pour lequel un permis de construire devrait être déposé à très court terme :

- Reprise d'un certain nombre de classes et amélioration des conditions d'accueil
- rassemblement des bâtiments sur un seul site
- réhabilitation des locaux existants, environ 365 m²
- construction de nouveaux locaux : environ 440 m².

Demandes de subventions

La Communauté de Communes du Perche-Gouet a inscrit ce projet de réhabilitation-construction dans un appel à projet ADEME afin que l'opération se fasse dans les meilleures conditions énergétiques à l'aide de subventions spécifiques.

L'Etat, le Conseil général et autres financeurs seront sollicités dans le cadre de demandes de subventions.

Les membres du Conseil Communautaire, après avoir entendu les éléments d'information nécessaires à leur réflexion, et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuvent le projet tel que présenté,

Autorisent Monsieur le Président à

- signer et à déposer la demande de permis de construire et tout document afférent à cette opération,
- solliciter des subventions, d'un montant maximum, auprès des financeurs précités, et de tout autre pouvant participer au financement du projet « Construction et Réhabilitation de locaux scolaires intercommunaux (commune d'Unverre).

2 – Finances

Taxe d'habitation : transfert de la part départemental au bloc communal

Rappel

Les délibérations des conseils généraux en matière de taxe d'habitation cesseront de produire leurs effets dès 2011. C'est pourquoi, les EPCI, anciennement à Taxe Professionnelle Unique (TPU), doivent décider de leur propre régime d'abattements de la taxe d'habitation pour le dit exercice.

Monsieur MASSON, Vice-président délégué aux Finances, fait part à l'assemblée des possibilités et des choix pouvant être proposés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'appliquer aux abattements de la taxe d'habitation, sur la part anciennement dédiée au Conseil général, les taux suivants :

Base : 10 % (rang 2).

Base : 15 % (rang 3).

Amortissements 2009 sur exercice 2010

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité, approuvent

- les montants et la durée des amortissements 2009, à inscrire au budget 2010,
- la modification du montant prévisionnel inscrit au budget 2010 par une décision modificative d'un montant de 800.00 €. A savoir :
Montant prévisionnel inscrit au budget 2010 : 110 000.00 € ; décision modificative : + 800.00 € ;
montant à inscrire : 110 800.00 €

3 – Développement Economique

Perche-Ambition (Aides aux Petites Entreprises)

Dans le cadre du dispositif Perche-Ambition,

Deux dossiers de demandes de subventions, présentés par la Communauté de Communes du Perche-Gouet, ont été étudiés lors de la réunion du Comité de Pilotage siégeant à cet effet, le 16 septembre 2010, dans les locaux du Pays-Perche, sis à La Loupe.

Le Conseil Communautaire approuve la proposition du Comité de Pilotage – deux dossiers retenus- et émet un avis favorable aux montants des subventions attribuées aux demandeurs.